

**Circonstances :** - le Recteur s'étant rendu précédemment à une invitation, son devoir de neutralité en général et en particulier dans une période précédant les élections professionnelles de décembre 2008, lui faisait obligation de répondre à l'invitation du SNES- GUYANE ;

- la rencontre s'est tenue de 14 heures ponctuellement, aux environs de 15h 45 ;
- le ton a toujours été courtois, les questions / exposés ont toujours été précédés de l'identité de l'intervenant, soit Collègue, soit Collègue et responsable syndical [ symbolisés par \*\* ] ;
- le texte qui suit n'est pas un procès-verbal de cette rencontre, mais une synthèse, essayant de regrouper les points débattus :

I / les Personnels, d'abord Non –titulaires ( ANT ), puis les Titulaires ;

II / les positions, sur des points importants, réaffirmées du Recteur [ symbolisées par μμ ] et celles du SNES, de la FSU ;

III / les situations particulières et/ou individuelles exposées.

I / \*\* les ANT, s'inquiètent de leur assujettissement aux chefs d'Etablissement ( EPLE ): des exemples sont donnés :le renouvellement de leur contrat, « l'existence au Rectorat d'une liste noire des participants aux mouvements de mai juin 2008 », la qualité de leur emploi du temps, leur rôle de Professeur principal ou non etc. etc.

μμ les chefs d'EPLE, exercent leur responsabilité dans l'équité et la transparence ; le groupe de travail, et à l'avenir, après les élections professionnelles de décembre, les Commissions Consultatives Paritaires ( CCP ) ont des compétences bien définies ;

\*\* les ANT, sont demandeurs d'une revalorisation de leur parcours, d'une formation, d'une affectation précoce ...

μμ - les ANT représentent 20% des effectifs, leur nombre entre 800 et 900, en augmentation a pour conséquence une gestion lourde et difficile,

- le protocole d'accord pour une revalorisation de la rémunération est en cours de réalisation ; la titularisation massive n'est pas à l'ordre du jour ; la reconnaissance d'une formation avec 14 / 18<sup>e</sup> ne pourra être mise en place faute de moyens financiers ; les affectations « hors littoral » posent des problèmes de logement décent et avec un minimum d'équipements, pour lesquels le Rectorat « n'a pas la main » ; il existe une possibilité Rectorale de bloquer des postes pour les ANT, par exemple pour 3 ans, afin de leur permettre dans une situation « stable » de préparer, réussir les Concours ; les procédures d'affectation des ANT sont à revoir, en vue d'une amélioration entre autres une affectation dès juin ;

\*\* les nominations de Personnels titulaires par extension, au mouvement intra – contrairement aux débuts de l'Académie qui renaient la notion de site isolé – a pour conséquence des affectations dans des Communes dont les Collègues ne connaissent pas les conditions matérielles ni d'accès, ni de séjour. Il est donc souhaitable qu'une disposition soit prise dans la note Rectorale du mouvement intra 2009. Il devient indispensable de connaître les raisons des départs massifs de la GUYANE, de ces Personnels ;

μμ le nombre de Personnels titulaires demandant une affectation en GUYANE est en diminution ; il y a effectivement plus de départs que d'arrivées, auxquels s'ajoutent les nommés qui, pour une raison ou une autre ne rejoignent pas ; le département n'est pas attractif ;

II μμ le Recteur annonce qu'il est en train de « professionnaliser » les Services du Rectorat, ce qui par exemple sur le Plan Académique de Formation ( PAF) doit comprendre 3 étapes : première, identifier des situations types en interrogeant les interlocuteurs ; la deuxième : à partir de là, on construit des parcours ; la troisième on présente ces parcours aux interlocuteurs. Ainsi serait mis fin d'une part au PAF, « catalogue » dans lequel certaines propositions peuvent apparaître sans vraie définition, d'autre part à des propositions dont 60 à 70% ne sont pas ouvertes ; cette mise à plat s'inscrit dans des moyens financiers limités ;

\*\* le SNES, la FSU ont toujours oeuvré pour des formations de qualité, dont la répartition horaire doit être étudiée entre temps personnel et temps de travail ; dont les intervenants doivent être des formateurs qualifiés ;

μμ le Recteur, au vu des difficultés, rencontrées dans les affectations des ANT, pense qu'il prendra des mesures de blocage de postes, favorisant ainsi la stabilisation de ces Personnels ;

\*\* le SNES, la FSU : 1 / s'élèvent contre cette perspective qui, si elle était mise en place aurait, au moins deux conséquences graves : d'une part opposer les ANT aux Personnels titulaires, d'autre part, rigidifier, encore un peu plus le mouvement de tous les Personnels ; 2 / proposent, d'introduire, dans le mouvement, une réduction de la capacité d'accueil de l'Académie ;

\*\* le SNES, la FSU demandent à ce que : 1 / le Rectorat d'une part revoie son propre « accueil » des Collègues, d'autre part intervienne auprès des collectivités territoriales pour que soient offertes, en particulier sur les sites isolés, des conditions décentes de logement etc etc [ c'est une nécessité absolue pour l'ensemble géographique du fleuve MARONI : au présent et encore plus pour l'avenir ] ; 2 / le Rectorat puisse se porter caution pour les nouveaux nommés, à la recherche d'un logement ;

μμ le Recteur, réaffirme qu'il « n'a pas la main » tant en ce qui concerne les constructions que les internats ; quant à se porter « caution », il faut étudier, si cela est possible techniquement ;

μμ le Recteur voit dans le chef d'EPLE, un « patron » qu'il compare volontiers à un chef d'entreprise ; qui doit pouvoir recruter ; compare l'EPLE à une entreprise privée ; affirme mener le combat pour des Concours régionaux de recrutement ;

\*\* le SNES, la FSU : 1 / voient poindre dans ce point de vue de nombreuses dérives de cette mise sous tutelle. L'exemple le plus frappant est donné, dès maintenant par les « notations » portées par les chefs d'EPLE, pour l'accès à la hors classe : la faveur, la défaveur auprès du chef d'EPLE, pour des raisons multiples, sanctionnées par le nombre de points attribués ; des EPLE, isolés ou « difficiles » dans lesquels les Collègues voient leur accès à cette hors classe rendu plus aléatoire que dans l'ancienne procédure, ainsi se trouvent accentués leur isolement et/ou leur mal-être ; 2 / une seule Personne fût-elle chef d'EPLE, ne peut décider du « mérite » d'un Collègue !! 3 / si les EPLE sont des « entreprises privées », pourquoi n'offrent-elles pas à leurs « employés- professeurs » des conditions de vie décentes dès qu'ils arrivent, en particulier sur des sites isolés, comme le font les entreprises privées ? ; 4 / le statut de Fonctionnaire, garantit celui qui exerce dans ce cadre, contre toutes les pressions ; l'abandon du caractère National des Concours ouvrirait toute grande la porte à ces pressions indépendamment de la remise en cause d'autres garanties ;

### III

\*\* Collègue, nommé par extension sur le Collège de GRAND SANTI, s'est rendu sur place : aucune solution pour se loger en couple ;

μμ le Recteur, comme déjà dit « n'a pas la main », ne peut proposer aucune solution concrète ; les Services cherchent une solution ;

\*\* Les Collègues enseignant le Portugais s'inquiètent de sa situation ( nombre de postulants pour cette langue, fermetures de section, etc etc ) dans un département aussi proche du BRESIL ;

μμ le Recteur ne comprend pas ce phénomène ; des propositions d'ouverture de section ont été faites, mais peu d'élèves choisissent cette langue ;

\*\* il est proposé une explication : certes proximité du BRESIL, mais justement peut-être le flux migratoire est associé à une image dévalorisée de la langue ?

\*\* Des ANT, recrutés à la rentrée, mais encore non rémunérés ;

μμ le Recteur : il s'agit d'un problème informatique, en cours de règlement ; il existe une possibilité d'acompte, à condition toutefois de l'avoir demandé ;

\*\* ANT, depuis par exemple 2 ans, et arrivant en fin de contrat début juillet, sur recommandation Rectorale ne se sont pas inscrits à l'ANPE, puisque indication d'une indemnité de juillet et août. N'ont pas reçu cette indemnité ;

μμ le Recteur précise qu'il y a eu changement des règles appliquées ;

\*\* le SNES et la FSU demandent expressément qu'en pareil cas une information soit faite non seulement auprès des Collègues, dans cette situation, mais encore auprès des organisations syndicales représentatives ;

\*\* Lycée MELKIOR-GARRE : les conditions de travail pour 1 700 élèves sont rendues difficiles, avec la fermeture d'une partie des bâtiments, et l'exercice sur 2 sites ;

μμ le Recteur « n'a pas la main » sur ce problème comme sur ceux liés aux transports scolaires, par exemple au Lycée BALATA ;

\*\* Problèmes d'encadrement sur l'ensemble du département ; les propositions faites en juin par le Secrétaire d'Etat aux DOM ne sont pas mises en œuvre ;

μμ le Recteur apporte plusieurs précisions ; deux années consécutives, il est annoncé 1 200 élèves supplémentaires ; 200 élèves supplémentaires sont constatés ; il y a donc baisse des effectifs ; il y a eu 20 postes de créés dans le 1<sup>er</sup> degré ; 30 postes ont été récupérés ; 56 classes ont été ouvertes, mais 10 ont dû être fermées faute d'enfants ;

\*\* le SNES et la FSU affirment que les enfants sont bel et bien là ; mais trop souvent les Parents sont découragés par le refus de dossiers incomplets, le nombre de documents à fournir, d'une façon générale les entraves mises à l'inscription, et les risques encourus, compte tenu de la politique d'immigration très restrictive mise en place ;

\*\* deux réflexions issues des pratiques syndicales tant au niveau local que national :

- le gouvernement, et le MEN, emploient souvent pour le dialogue social, le terme de « négociation » qui n'est plus de mise : les rencontres se limitent trop souvent pour le pouvoir à informer dans le meilleur des cas, à imposer dans le pire ; c'est aussi l'absence de toute information sur le rendez-vous 2008 des Retraites ;

- étonnement que le nouveau Recteur de GUYANE quelque temps après sa prise de fonction, accepte une signature séparée du Protocole relatif aux ANT, sous la pression d'une organisation sans élus des Personnels ;

μμ le système de Retraite par répartition a été mis en place, au sortir de la seconde guerre mondiale, dans des conditions particulières de démographie et de ressources des personnes ; les choses ont changé, les règles doivent changer ;

\*\* points de vue immédiatement contestés syndicalement ;

μμ le processus de la signature du Protocole des ANT était engagé, il a fallu suivre ; mais attente, avec beaucoup d'impatience des résultats des élections professionnelles de décembre pour connaître les organisations syndicales représentatives

\*\* il est demandé au Recteur de bien vouloir publier la note relative aux délais de route, dont les termes ont été conclus en avril / mai 2007 ; cela éviterait à tous, des différents pour se rendre des Communes vers CAYENNE ;

μμ étonnement du Recteur au sujet de ce retard.

6 octobre 2008

Christiane METCHE,  
Roland FAIVRE, présents lors de la rencontre.